



Assurances professionnelles : Hiscox se renforce auprès des TPE/PME avec une nouvelle offre modulaire et digitale

Paris, le 13 septembre 2023 – A l’occasion des Journées du Courtage, les 19 et 20 septembre 2023, Hiscox France dévoile une nouvelle offre d’assurances professionnelles entièrement modulaire. Prenant en compte les retours de ses courtiers partenaires, Hiscox a repensé l’ensemble de ses lignes d’assurances indispensables aux entreprises (RC Pro, Cyber, Dommages aux biens, Responsabilité des Dirigeants) pour mieux les adapter aux évolutions du marché et aux nouveaux risques et les a intégrées à un tout nouveau système de souscription sur mesure, permettant de souscrire ou de résilier les modules de son choix dans le cadre d’un contrat global.

« Avec cette nouvelle offre modulaire, nous apportons une innovation majeure qui permet de mieux équiper, et plus facilement, les PME, TPE et indépendants dans les différentes lignes d’assurance dont ils peuvent avoir besoin pour se développer en toute sérénité. L’ensemble des offres ont été revues et optimisées de manière à répondre aux besoins exprimés par nos clients et nos courtiers ; en améliorant pour chacune d’elle la lisibilité des conditions générales et particulières. Nous avons notamment simplifié l’indemnisation de la perte d’exploitation pour les TPE en cas d’attaque cyber afin de régler plus vite et simplement ce type de sinistres », déclare Nicolas Kaddeche, Directeur technique d’Hiscox Assurances France.

Une approche de souscription innovante pour une couverture sur mesure

La nouvelle approche de souscription modulaire permet au courtier de combiner les contrats et garanties Hiscox répondant aux besoins de son client, que ce soit lors de la 1ère signature ou plus tard dans le temps. Elle offre aux assurés des garanties adaptées à leur situation à un instant T, une plus forte réactivité à l’évolution de leurs besoins dans le temps, plus de liberté et de souplesse avec la possibilité d’explorer facilement de nouvelles opportunités de couvertures. Pour le courtier, c’est aussi plus de simplicité avec moins d’effort de gestion de contrats et une meilleure vision client. Elle rime enfin avec simplicité grâce au contrat global, signifiant un seul jeu de conditions générales, une seule quittance et une seule prime.

Plus d’agilité et de simplicité pour les courtiers grâce à un service digital amélioré

Cette nouvelle offre bénéficie également des avancées du programme de transformation digitale d’Hiscox, un investissement majeur et précurseur dans le secteur de l’assurance incluant une refonte du système d’information d’Hiscox et des interfaces. Pour les courtiers, cela se traduit par plus de simplicité et d’agilité dans leurs démarches et une qualité de service encore améliorée avec un nouveau système de gestion des contrats, des encaissements et des sinistres, ainsi qu’une nouvelle plateforme de gestion des données et, courant 2024, un nouveau portail digital MyHiscox.

Valentine Studer, Directrice Générale de Hiscox France, déclare : *« L’excellence de l’offre Hiscox repose sur notre capacité à allier notre expertise en tant qu’assureur spécialiste, l’engagement de nos équipes au service de nos clients et partenaires courtiers, et le meilleur de la technologie. L’investissement*

massif que nous faisons dans notre outil informatique, au cœur de la stratégie de développement d'Hiscox en France pour les prochaines années, en est un parfait exemple : il se fait au bénéfice direct des clients et partenaires que nous accompagnons, en améliorant leurs parcours de souscription - rendus plus simples, plus lisibles et accessibles - tout en conservant un accompagnement humain aux différents stades de la relation, avec des équipes pleinement engagées à leur service »

Les nouveautés des lignes d'assurance Hiscox :

RC Pro : des plafonds de garantie augmentés

Les plafonds de garantie pour la responsabilité civile exploitation passent de 8 millions à 10 millions d'euros, ceux des garanties pour les dommages matériels et immatériels consécutifs passent de 1,5 à 2,5 millions d'euros. Les plafonds des garanties « *Avantages Plus* » des contrats RC Pro, couvrant les atteintes à la réputation, le recouvrement de créance et le remplacement d'un homme clé, passent de 250 000 à 300 000 euros en Tech et de 25 000 à 50 000 euros hors Tech. Par ailleurs, la garantie Tous dommages au matériel professionnel (TRM), proposée en option, offre une protection abordable et en tous risques du matériel professionnel allant de 15 000 à 75 000 euros pour des primes de 145 à 350€ TTC.

Cyber : Une couverture simplifiée de la perte d'exploitation pour les TPE

Partant du constat qu'une attaque cyber conduit à une interruption d'activité de 9 jours en moyenne et induit pour les petites structures des process contraignants, mal compris, longs et complexes, Hiscox simplifie et accélère la couverture et l'indemnisation de la perte d'exploitation en cyber. Les entreprises, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2,5 millions d'euros, sont désormais couvertes en toute transparence en cas d'interruption d'activité avec un plafond journalier connu dès la souscription et adapté au chiffre d'affaires et à l'activité, dans la limite de 30 jours. Dans une démarche de confiance, Hiscox confie également à l'assuré le soin de chiffrer la perte d'exploitation, sans déléguer d'expert, et lui accorde la possibilité d'engager les frais de réparation ou de remplacement de matériel, en urgence sans accord préalable de Hiscox. Enfin, Hiscox s'engage à verser l'indemnité dans les 3 à 5 jours après instruction du dossier.

Responsabilité des Dirigeants (RDD) : une protection enrichie avec les meilleures garanties du marché

Partenaire de confiance des dirigeants et administrateurs d'entreprise dans toutes les situations complexes, Hiscox France renforce la sécurité avec une couverture RDD (Responsabilité des Dirigeants) étendue et agile, parmi les meilleures du marché. Hiscox offre une garantie mandataire ad hoc et conciliateur jusqu'à 300 000 € (élargie à l'accompagnement en amont de la désignation), l'indemnisation des frais de conseil jusqu'à 50 000 € pour l'ouverture de procédures de liquidation judiciaire, la couverture jusqu'à 30 000 € des frais d'assistance en cas de garde à vue ainsi que celle des frais de conseil en cas de report de la date de cessation de paiement jusqu'à 20 % du plafond de garantie, avec un maximum de 150 000 €.



Valentine Studer, Directrice Générale d'Hiscox France se tient à votre disposition pour évoquer la vision de l'assurance et la stratégie de l'assureur en matière d'offre.

Pour toute demande d'interview, nous vous invitons à prendre contact avec notre service de presse.

A propos d'Hiscox en France

Hiscox, assureur spécialiste depuis 1901, est établi en France depuis 25 ans où il assure près de 100 000 particuliers et professionnels. Assureur historique de l'Art et des biens d'exception pour la clientèle privée et des assurances de Kidnapping et Extorsion, Hiscox a su ensuite développer son expertise dans le domaine des assurances professionnelles avec une gamme spécialisée couvrant aujourd'hui près de 500 métiers de services. Distribué via des courtiers spécialisés, des partenaires banquiers ou assureurs, Hiscox a été pionnier de l'assurance en ligne et via conseillers pour les entrepreneurs et indépendants. L'entreprise est aujourd'hui leader de l'assurance des métiers de l'informatique et du digital et a développé une offre cyber parmi les plus complètes du marché. C'est la connaissance et la compréhension des métiers de ses clients et de leurs risques, la mobilisation des meilleurs experts avant pendant et après les sinistres qui permettent à Hiscox de construire des couvertures adaptées à leurs besoins. Hiscox a l'ambition de changer l'expérience de l'assurance pour ses clients et l'objectif de protéger au mieux ce qui compte pour eux.

<https://www.hiscox.fr>

Contacts presse

Weber Shandwick: hiscox@webershandwick.com

Romain MERLE – 06 60 35 18 43